



N° 5583
Reçue le 26.01.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 26.01.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** et à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet de la pollution des cours d'eau.

Dans une interview récente, le directeur de l'Administration de la gestion de l'eau a confirmé qu'environ 150 incidents de pollution des cours d'eau ont été enregistrés au cours de l'année 2021, ce qui constitue une augmentation d'environ 50% par rapport aux années précédentes. Selon le directeur, l'agriculture est une des principales sources des pollutions constatées en 2021. Le directeur a également noté que le nombre de personnes ayant signalé un déversement de substances polluantes dans les eaux de surface était également en hausse au cours de l'année passée.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Madame la Ministre peut-elle fournir des statistiques concernant le signalement de pollutions dans les cinq dernières années (ventilées par année) ?**
2. **Madame la Ministre dispose-t-elle de chiffres concernant les pollutions constatées au cours de cinq dernières années (ventilés par année et source de pollution) ?**
3. **Comment peut-on expliquer l'augmentation des pollutions des eaux de surface au Luxembourg ?**
4. **Quelles mesures le Ministère de l'Environnement compte-t-il prendre afin d'inverser les tendances inquiétantes au niveau des pollutions de l'eau ?**
5. **Quelles mesures le Ministre de l'Agriculture a-t-il d'ores et déjà mis en place et envisage-t-il prendre dans les mois à venir afin de lutter contre des pollutions de cours d'eau provenant de l'agriculture ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

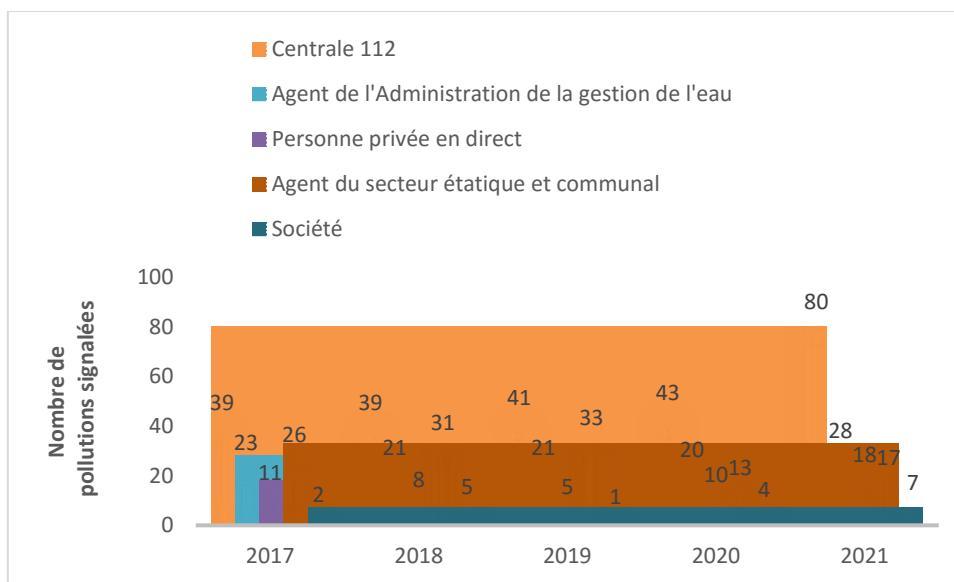
François BENOY
Député



Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à la question parlementaire n°5583 du 26 janvier 2022 de l'honorable député Monsieur François Benoy concernant « Pollution des cours d'eau »

1. Madame la Ministre peut-elle fournir des statistiques concernant le signalement de pollutions dans les cinq dernières années (ventilées par année) ?

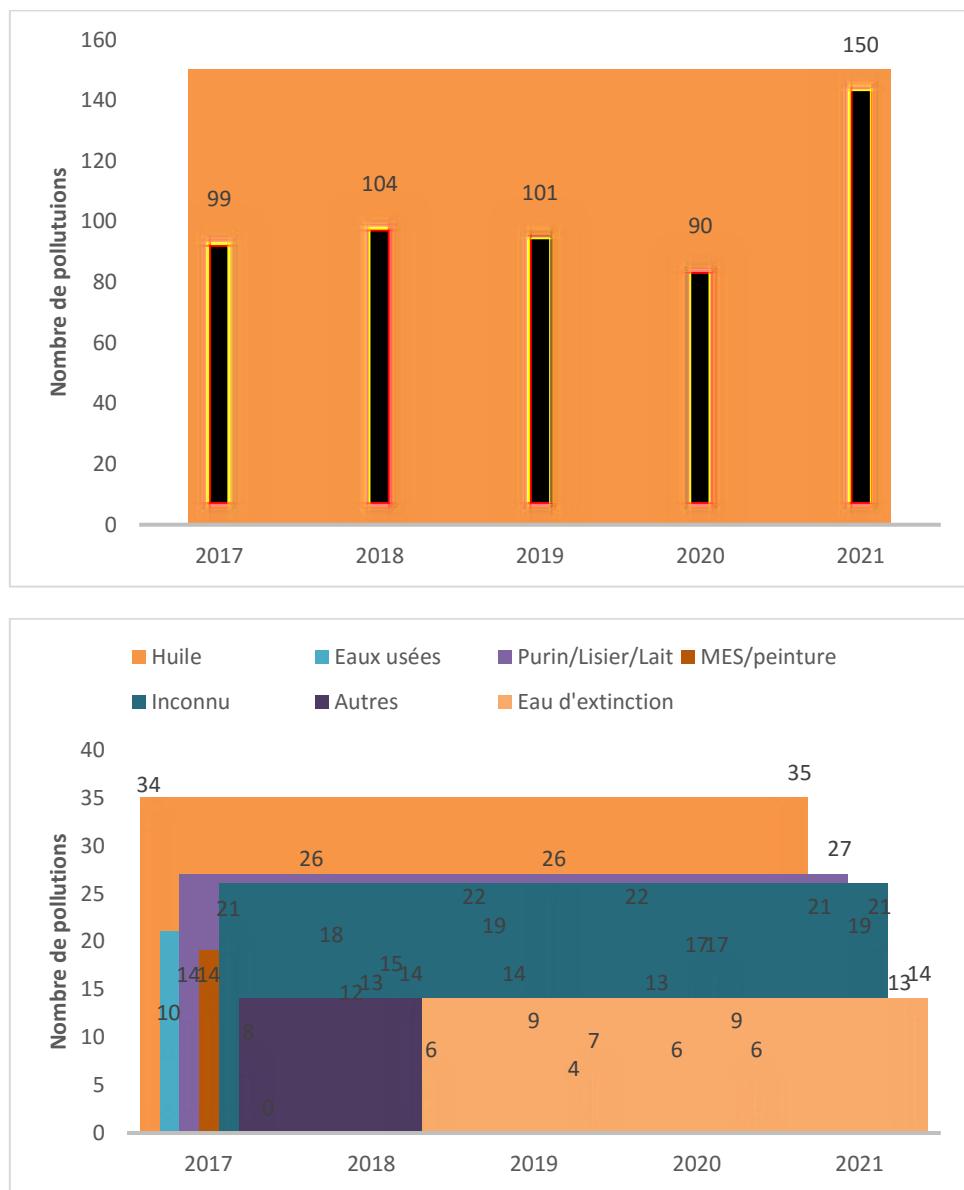
Ci-dessous un tableau représentant les statistiques concernant le signalement de pollutions au cours des cinq dernières années, ventilées par année :



Il convient de noter que les pollutions signalées au 112 sont principalement signalées par des particuliers, mais qu'aucune donnée précise n'est disponible à ce sujet. De plus, il est important d'évoquer que les statistiques reprennent uniquement des signalements où une pollution a pu être constatée par les agents de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE). Les signalements de pollution où aucune pollution n'a été constatée ne sont pas enregistrés dans la base de données interne de l'AGE et sont donc exclus des statistiques.

2. Madame la Ministre dispose-t-elle de chiffres concernant les pollutions constatées au cours de cinq dernières années (ventilés par année et source de pollution) ?

Ci-dessous un tableau représentant le nombre de pollutions enregistrées dans la base de données de l'AGE au cours des cinq dernières années, ventilées par année, ainsi qu'un tableau représentant la répartition des sources de pollutions, ventilées par année.



3. Comment peut-on expliquer l'augmentation des pollutions des eaux de surface au Luxembourg ?

Les signalements de pollutions des eaux de surface ont été plus ou moins constants sur les dernières années, au nombre d'environ 100 par année, hormis pour l'année 2021, où on peut effectivement constater une augmentation de 50% des pollutions.

Une partie de cette augmentation peut être allouée à un événement majeur s'étant produit en 2021 : les inondations record de juillet, événement qui a conduit à au moins une dizaine de signalements de pollutions, principalement lié à des fuites de mazout.

Une autre partie de l'augmentation est due à un accroissement des pollutions constatées au niveau du secteur agricole. En général, la plupart des pollutions agricoles étaient liées à une mauvaise gestion



des effluents agricoles et des ensilages. Les plus graves pollutions agricoles avaient pour cause des défaillances techniques.

Il n'est par contre pas possible de déterminer avec certitude les autres raisons de cette nette augmentation. On peut toutefois supposer, d'une part, que la pression anthropique augmente en raison de l'évolution démographique du pays et qu'il y a donc plus de pollution des cours d'eau. Il est également possible que la population soit devenue plus sensible et que la probabilité d'un signalement d'une pollution d'un cours d'eau par un particulier a augmenté.

4. Quelles mesures le Ministère de l'Environnement compte-t-il prendre afin d'inverser les tendances inquiétantes au niveau des pollutions de l'eau ?

Le groupe d'intervention pollutions de l'AGE a augmenté son effectif en 2021, tout en permettant d'assurer une présence sur le terrain plus importante, d'assurer une investigation et un suivi plus efficace des signalements de pollutions des eaux de surface, et augmentant les contacts avec d'autres Administrations ou services communaux, permettant ainsi de créer plus de liens avec les acteurs sur le terrain et les sensibiliser au signalement correct des pollutions des eaux de surface.

En outre, le Service inspection, contrôle et gestion de pollutions est en train d'être renforcé par des agents de contrôle supplémentaires, ce qui permettra d'effectuer davantage de contrôles des infrastructures liées à l'eau et de déceler d'éventuelles lacunes entre autres susceptibles de provoquer des pollutions de l'eau.

5. Quelles mesures le Ministre de l'Agriculture a-t-il d'ores et déjà mis en place et envisage-t-il prendre dans les mois à venir afin de lutter contre des pollutions de cours d'eau provenant de l'agriculture ?

Le volet de la protection des cours d'eau constitue un élément important, pris en compte par différents instruments découlant de la mise en œuvre de la politique agricole au Luxembourg.

Les primes liées à la surface sont toutes conditionnées à un certain nombre d'exigences réglementaires, visant également à protéger l'eau. Cette éco-conditionnalité émane d'une part du règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture et d'autre part du règlement grand-ducal du 1^{er} août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. A travers ces deux règlements, l'épandage de fertilisants et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sont interdits jusqu'à une certaine distance des cours d'eau naturels.

De plus, via les mesures volontaires agri-environnementales, il existe actuellement différents instruments ciblant la protection des cours d'eau, dont notamment des programmes d'extensification éligibles à toutes parcelles longeant des cours d'eau, respectivement un programme spécifique pour la mise en place de bandes culturales extensives.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

La protection des cours d'eau concerne par ailleurs les installations agricoles. L'exploitation, respectivement la construction de nouveaux bâtiments, est également assujettie aux différentes lois ayant trait à l'eau, la protection de la nature et aux établissements classés.

Luxembourg, le 7 mars 2022

(s.) Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable